



Bilan des 100 premiers jours en tant que Secrétaire général de la FMEP

Cela fait maintenant un peu plus de 100 jours que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général de la FMEP. Ce début de mandat a été intense et riche en découvertes. Je souhaite aujourd'hui partager avec vous mes ressentis, mes constats et les perspectives pour la suite sous la forme d'un premier bilan de mes premiers mois en tant que Secrétaire général de la FMEP.

1. Actions et projets engagés

Dialogue social et conditions de travail

Très rapidement, la défense des intérêts de nos membres a été au cœur de mon activité, avec d'ores et déjà plusieurs avancées significatives obtenues par le bureau de la FMEP :

- **Renchérissement de 0.8 %** : Après des discussions intensives avec les autorités cantonales, une adaptation salariale (y compris le rattrapage de 0.2%) a été obtenue pour compenser la hausse du coût de la vie. Bien que cette mesure soit une forme de reconnaissance envers la fonction publique et parapublique, son attribution reste incertaine. En effet, une motion a été déposée au Grand Conseil en février dernier afin de définir les compétences d'octroi du renchérissement salarial. Nos efforts doivent être poursuivis à l'avenir afin que le renchérissement puisse faire partie intégrante du budget de l'Etat du Valais, ce qui permettrait à celui-ci de rester un employeur attractif sur le marché de l'emploi.
- **Plan quadriennal 2026-2030** : Le plan quadriennal de la FMEP a été validé lors de la dernière assemblée des délégués fin 2024. Quelques petites adaptations ont été intégrées en regard des dernières décisions prises par l'Etat du Valais et des premières préoccupations des commissions sectorielles. Il sera transmis au Conseil d'Etat pour information courant mai. La FMEP veillera à sa mise en application.
- **Enquêtes de satisfaction 2024 de l'Etat du Valais** : Courant 2024, une enquête de satisfaction a été réalisée par l'Etat du Valais auprès du personnel de l'administration cantonale et de l'enseignement. La FMEP, qui a pu intégrer quelques questions, a pris connaissance des résultats début février. Ceux-ci permettent d'identifier les domaines nécessitant des améliorations afin d'appuyer nos revendications en matière de conditions de travail, de reconnaissance et de qualité de vie au travail. En effet, grâce aux réponses de 60 à 69% des sondés, l'enquête laisse apparaître que 85% des enseignants et 78% du personnel administratif estiment que la charge de travail est élevée, voire très élevée. Concernant l'état de stress, 42% à 45% de l'ensemble du personnel de l'Etat du Valais interrogé l'estime fort à très fort. De plus, il est intéressant de noter que les 3 préoccupations majeures des sondés concernent les salaires, la caisse de pension et la santé/sécurité au travail. Une analyse plus détaillée et une synthèse des conclusions sera prochainement partagée avec nos membres et utilisée

pour alimenter nos discussions au sein des commissions sectorielles, ainsi qu'avec les autorités cantonales.

- **Education numérique** : Dès cette année, 60'000 élèves valaisans verront le numérique intégrer progressivement leur cursus. Courant janvier, le canton a lancé une stratégie de l'éducation numérique allant du primaire au secondaire II. La FMEP a pris acte de son lancement sans toutefois s'être prononcée. Elle restera attentive à son évolution.
- **Evaluation des fonctions (EVAFO)** : En septembre 2023, le projet d'évaluation des fonctions (EVAFO) a été lancé, avec la participation active de la FMEP au sein du comité de pilotage (COPIL). Ce projet vise à renforcer l'égalité de traitement, de garantir l'équité interne, d'assurer le respect du principe d'égalité salariale entre les fonctions et de procéder à la classification des postes sur la base d'une méthode d'évaluation objective et fondée sur des critères standardisées. Compte tenu de l'ampleur du mandat et afin d'assurer une mise en œuvre optimale de cette initiative, un appel d'offre relatif aux marchés publics a dû être publié. Il vise à mandater une entreprise spécialisée, disposant d'une large expérience dans de tels projets, pour accompagner le COPIL ainsi que les groupes de travail tout au long du projet.
- **OIPG** : Depuis plusieurs années, et cela à la suite d'une motion déposée en 2017 au Grand Conseil, la FMEP demande au Conseil d'Etat que ce dernier propose à son personnel une assurance perte de gain maladie et accident. Un groupe de travail, dans lequel la FMEP a été intégrée, a été nommé. Le Canton a finalement mis en vigueur au 1^{er} janvier 2025 l'Ordonnance sur l'indemnisation de la perte de gain en cas de maladie et d'accident non professionnel du personnel de l'Etat du Valais valable pour les contrats à durée indéterminé (CDI). La couverture passe ainsi de 405 à 720 jours avec une prise en charge de 90% du salaire. En parallèle, la FMEP a négocié un partenariat avec SWICA pour tous les contrats de durée déterminée (CDD) offrant une couverture identique.

Communication et relations avec les membres

Nouveau site internet de la FMEP : Le nouveau site publié courant février, offre un environnement moderne, facilitant la communication avec nos membres. Afin de mieux informer nos 10'000 membres sur nos activités, la FMEP va augmenter ses communications, notamment par l'envoi plus régulier de newsletters. De plus, les soirées d'information organisées ces dernières années et planifiées pour 2025 et 2026 offriront un espace d'échanges apprécié sur des sujets et des préoccupations d'actualité.

Accompagnement des associations partenaires

Les 14 associations affiliées à la FMEP jouent un rôle central dans notre structure puisque leur rôle est de faire remonter au sein des commissions sectorielles leurs préoccupations professionnelles, afin qu'elles puissent être traitées de manière transversale. Le rôle du Secrétaire général est d'offrir un soutien pratique et structuré dans la gestion de leurs dossiers spécifiques. Quant à la Conférence des présidents, elle doit s'assurer du bon fonctionnement de la FMEP, de son bureau et prendre les décisions qui s'imposent.

2. Perspectives et objectifs à venir

Afin de consolider les avancées et relever les défis identifiés, les prochains mois seront déterminants pour :

- **La poursuite de la mise en œuvre structurelle de la FMEP** : Assurer une transition efficace depuis le 1^{er} janvier 2025 nécessite un travail rigoureux afin de garantir que cette évolution s’aligne à l’organigramme en place, tout en répondant aux besoins des membres et des associations partenaires. Il est important que chaque acteur trouve sa place dans cette organisation renouvelée.
- **Maintien de la pression sur l’octroi du renchérissement** : La revalorisation salariale de 0.8 % pour 2025 a été fort appréciée par les bénéficiaires, mais a suscité des réactions importantes au sein du Grand Conseil puisque 3 motions urgentes ont été déposées afin de revoir la manière d’attribuer le renchérissement. Celles-ci ont été acceptées par les partis de droite. Le Conseil d’Etat est chargé de proposer de nouvelles solutions. Il est donc essentiel de poursuivre les discussions en amont avec l’exécutif cantonal pour une meilleure prise en compte annuel de l’évolution du pouvoir d’achat et l’inscription de celui-ci aux budgets de l’Etat du Valais.
- **Le renforcement du dialogue social** : Si des avancées ont été obtenues, il est impératif de poursuivre les échanges avec les autorités cantonales afin d’améliorer les conditions de travail sur le long terme.
- **L’évolution des attentes des membres** : Face à des conditions de travail en mutation et des défis croissants, il est primordial d’adapter nos actions et nos revendications en fonction des attentes exprimées par nos adhérents. Les conclusions de l’enquête de satisfaction 2024 seront utiles pour mieux comprendre les priorités d’actions à réaliser pour nos membres.
- **Maintenir le travail de négociation** pour que les revendications des membres soient entendues et prises en compte.
- **Poursuivre l’amélioration des services offerts aux membres et aux associations partenaires**, notamment en matière de communication, de conseil et de soutien dans leurs démarches.
- **Améliorer les outils et les services existants** pour répondre aux besoins des membres, que ce soit en matière d’information, d’accompagnement juridique et de protection sociale, tout en étoffant la palette d’avantages commerciaux.
- **Suivre la mise en application des conclusions de l’enquête de satisfaction 2024** pour que son contenu soit pris en compte par l’employeur et les priorités qui ont été définies soit mise en application.

Les prochains mois seront déterminants pour poursuivre le travail engagé : renforcer le dialogue social, garantir la prise en compte du renchérissement dans le budget de l’État, améliorer les conditions de travail et continuer à faire entendre la voix de nos membres.

Merci à toutes et tous pour votre confiance. C'est avec engagement et conviction que je continuerai à défendre vos intérêts.

Le travail ne fait que commencer et c'est avec conviction et engagement que je souhaite poursuivre ma mission au service des 10'000 membres de la FMEP.

Stéphane Pont

Secrétaire général de la FMEP